

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 août 2000
Français
Original: anglais

**Comité du Conseil de sécurité créé par
la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone**

**Note verbale datée du 8 août 2000, adressée au Président
du Comité par la Mission permanente de la Thaïlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone et, se référant au paragraphe 8 de la résolution 1306 (2000), a l'honneur d'informer le Conseil que, le 1er août 2000, le Gouvernement du Royaume de Thaïlande a donné pour instructions aux autorités thaïlandaises concernées de se conformer aux dispositions du paragraphe 1 de la résolution 1306 (2000).